











République démocratique du Congo

Le Programme de gestion durable de la faune sauvage (SWM Programme) promeut des modèles de gestion durable de la faune sauvage pouvant être pérennes et reproductibles sur d'autres sites aux contextes similaires, tout en étant spécifiques aux contextes et problématiques locaux. Pour cela, le SWM Programme en République démocratique du Congo (RDC) se base sur une théorie du changement, un outil conceptuel coconstruit avec les bénéficiaires du projet permettant d'identifier les leviers d'action qui vont permettre d'atteindre les objectifs fixés.

Modèle de gestion durable de la faune

Le SWM Programme en RDC est mis en œuvre au sein et autour de la réserve de faune à okapis (RFO) en Ituri. Son objectif est de concilier les enjeux de conservation de la faune sauvage et ceux de sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations riveraines d'une aire protégée dépendantes de cette faune pour leur alimentation et subsistance.

Ceci passe par:

- le renforcement des droits légitimes des populations locales, notamment vis-à vis-de l'usage des ressources naturelles, et une pleine participation de ces communautés à la gestion et la prise de décision;
- l'appui à l'entreprenariat privé pour équilibrer l'offre et la demande en produits alimentaires d'origine animale à l'échelle de l'unité territoriale approvisionnée en viandes sauvages par l'aire protégée et le renforcement des moyens d'existence des communautés locales;
- la sensibilisation et le changement des comportements vis-à-vis de la consommation de viandes sauvages dans les centres urbains.

Avec le soutien de





Partenaires nationaux







Aujourd'hui, la réserve de faune à okapis est gérée conjointement par l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) et la Wildlife Conservation Society (WCS). Afin de sécuriser et de pérenniser les droits des populations locales à utiliser les ressources de leurs territoires traditionnels et de promouvoir une gestion durable de la faune sauvage, la RFO, via le SWM Programme, propose un modèle de gestion basé sur des unités de gestion durable (UGD). Ces UGD sont définies comme des zones dans lesquelles des règles d'usage permettant une gestion légale et durable des ressources naturelles sont établies et appliquées conjointement par les groupes de gouvernance concernés. Pour cela, le SWM Programme en RDC vise la mise en place de deux modèles de gouvernance et de gestion distincts et complémentaires.

À l'intérieur de la RFO

Les communautés traditionnelles et autochtones disposeront de droits d'utilisation des ressources naturelles (chasse, agriculture, collecte, etc.) en fonction d'un zonage de la RFO différenciant les zones de subsistance (qui constituent les UGD dans le cadre du SWM Programme) des zones de conservation intégrale. Chaque UGD possède un rôle attribué au préalable (agriculture ou chasse) et sera gérée de façon adaptative par des groupes de gouvernance locaux dans le respect des directives d'accès aux ressources naturelles (DARN), élaborées avec les communautés locales et définissant les règles de base pour la gestion durable des ressources dans les zones.

À l'extérieur de la RFO

Ce sont les concessions forestières des communautés locales (CFCL) qui constituent les unités de gestion durable.

En s'appuyant sur des groupes de gouvernance locaux existants, les communautés pourront mettre en place leurs propres règles de chasse, de gestion de la faune et de répartition des produits de la chasse pour l'alimentation des ménages. Ces règles seront formalisées dans un plan simple de gestion de la CFCL.

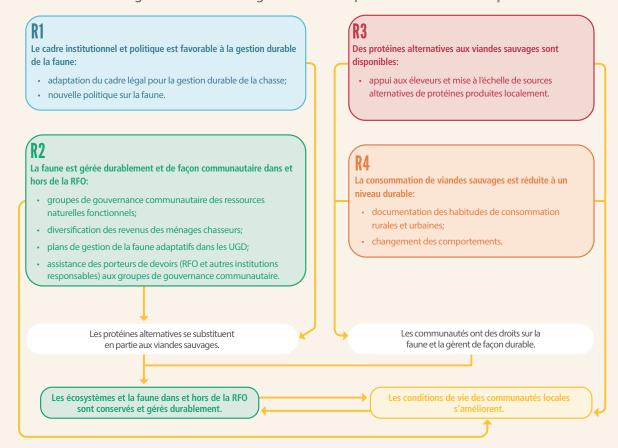
Les activités du SWM Programme en RDC sont mises en œuvre dans plusieurs zones pilotes afin de tester les deux modèles de gouvernance et de gestion:

- deux zones de chasse à l'intérieur de la RFO: Nduye (350 km²) et Eboyo-Bapukeli (713 km²);
- deux zones proposées comme futures CFCL à l'extérieur de la RFO: Andikau (400 km²) et Andibuta (91 km²).



Théorie du changement simplifiée

La théorie du changement du SWM Programme en RDC peut se résumer de la façon suivante:



Stratégie pour une gestion durable de la faune sauvage

Les rectangles «Résultat» (R1 à R4) correspondent aux stratégies d'intervention génériques mises en œuvre par le SWM Programme, les ovales aux objectifs intermédiaires et les rectangles inférieurs aux objectifs finaux du programme.

Etapes de consolidation pour une gestion communautaire durable

La note technique produite par le SWM Programme Qu'entendons-nous par gestion communautaire durable de la faune sauvage? (SWM Programme, 2021) liste six éléments clés à considérer pour parvenir à mettre en place des systèmes de gestion durable de la faune sauvage. Les différentes études de référence menées dans le cadre du SWM Programme en RDC confirment la pertinence du modèle SWM pour la RFO, mais certains de ces éléments clés doivent être consolidés avant qu'une gestion durable de la faune sauvage puisse être réellement opérationnelle.

- Les études réalisées ont permis d'acquérir des informations solides sur l'environnement et ses usages, mais il convient de s'assurer que cette compréhension est partagée par les acteurs locaux (porteurs de droits et de devoirs) et de développer des indicateurs simples permettant une gestion adaptative.
- La dévolution des droits d'exclusion et la gestion au niveau local par une autorité compétente doivent être au cœur du modèle, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la RFO.
- La cohésion sociale en vue d'une gestion réellement communautaire est un point qui nécessite une attention particulière. En effet, les migrations créées par les possibilités d'exploitation des ressources naturelles ainsi que par l'insécurité à proximité de la réserve et dans les régions voisines amènent dans les communautés des personnes d'origines et de motivations diverses. Si certaines s'établissent dans la région sur le long

terme et contribuent au dynamisme de son économie, d'autres n'ont que des objectifs de court terme et exploitent les ressources naturelles dans et autour de la RFO (faune, ressources minières, bois d'œuvre) sans souci de durabilité. Il convient donc de travailler avec les communautés locales et les représentants du gouvernement au niveau local pour identifier les détenteurs de droits vis-à-vis des ressources naturelles, et déployer le projet en premier lieu dans les zones dans lesquelles cette cohésion sociale peut être établie.

- L'analyse des **systèmes de gouvernance** communautaire ayant montré que les groupes actuels sont peu fonctionnels et représentatifs, un travail sur la structure et la formation de ces groupes est primordiale.
- La mise en place de sources alternatives de protéines et de revenus, telle qu'amorcée par le SWM Programme, paraît prioritaire: d'une part les résultats des enquêtes de consommation indiquent une faible consommation de protéines animales (domestiques comme sauvages), et d'autre part les projets d'élevage ou autres activités génératrices de revenus à court terme s'avèrent être des actions concrètes qui contribuent à l'amélioration du bien-être des communautés, ceci étant un pré-requis à leur engagement en faveur d'une gestion durable de la faune sauvage. En effet, dans un contexte où la sécurité physique des personnes, tout comme leur sécurité alimentaire, est incertaine, mettre en œuvre uniquement des actions dont les retombées sont attendues à long terme va à l'encontre des priorités immédiates des communautés locales. Ainsi, comme mentionné par Lhoest et al. (2022), en faisant preuve d'un véritable engagement sur le court terme en faveur du bienêtre des populations locales lors des conflits violents que la région connaît, les organisations de conservation jettent les bases d'une collaboration durable sur le long terme.

Du fait de blocages politiques dans la zone prévue pour les futures CFCL, l'implémentation des activités à l'intérieur de la réserve a été priorisée par rapport à celle des activités à l'extérieur de la réserve.

Conclusion: En mettant en place deux modalités de gestion en fonction du statut de protection de la zone, le SWM Programme en RDC intègre les communautés locales dans la gestion durable des ressources naturelles, des écosystèmes et de la faune tout en leur proposant des moyens d'améliorer leurs conditions de vie. Ces modèles sont développés avec pour objectif d'être reproduits et adaptés sur d'autres sites et ainsi de contribuer à un futur dans lequel la faune sauvage et les communautés locales coexistent durablement.

Bibliographie

Lhoest, S., Linchant, J., Gore, M.L., Vermeulen C. 2022. Conservation science and policy should care about violent extremism. *Global Environmental Change*, 76. https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2022.102590

SWM Programme. 2022. Note technique: *Qu'entendons nous par gestion communautaire durable de la faune sauvage?*. https://www.fao.org/3/cb6486fr/cb6486fr.pdf



Le Programme de gestion durable de la faune sauvage (SWM Programme) est une initiative de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), financée par l'Union européenne (UE) et cofinancée par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et l'Agence française de développement (AFD). Les activités sont mises en œuvre dans 15 pays par un consortium de partenaires comprenant l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) et la Wildlife Conservation Society (WCS).

En République démocratique du Congo, les activités du SWM Programme sont mises en œuvre par la WCS, en collaboration avec les autorités, les peuples autochtones et les communautés locales.

